

Publié le 23/04/2024



**BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN
DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Réf - n° B022_2024

OBJET : Avenant à la convention d'objectifs avec Team Bricquebec en Cotentin

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite accompagner la réalisation de projets associatifs, de développement du sport pour les jeunes et le haut niveau, afin de développer l'attractivité du territoire.

Elle a conclu en 2022 une convention d'objectifs avec la Team Bricquebec en Cotentin pour une durée de 3 ans (2022-2024) instaurant une subvention de 30 000 € par an.

Le club qui évoluait en Division Nationale 2 est passé en 2024 en Division Nationale 1 ce qui entraîne pour le club une augmentation de ses dépenses.

Cette évolution a amené le Conseil Communautaire à valider une augmentation exceptionnelle de 7 000 € de la subvention initialement de 30 000 € pour l'année 2024 dans l'annexe budgétaire.

Il convient de signer un avenant à la convention actant cette augmentation de 7 000 € pour l'année 2024.

Décision

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu la décision de Bureau n°B029_2022 du 12 mai 2022 portant signature des conventions d'objectifs avec les associations : Jeunesse Sportive Cherbourgeoise Manche Handball, Team Bricquebec en Cotentin et US La Glacière Basket Cherbourg en Cotentin,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 4 avril 2024 approuvant le budget principal 2024,

Par ces motifs, le Bureau communautaire a délibéré pour :

(Pour : 24 – Contre : 0 – Abstention : 0)

- **Autoriser** la signature de l'avenant à la convention d'objectifs joint en annexe avec la Team Bricquebec en Cotentin actant la subvention de 37 000 € pour l'année 2024,
- **Verser** à la Team Bricquebec en Cotentin une subvention d'un montant de Trente-sept mille euros pour l'année 2024,
- **Dire** que les crédits afférents seront inscrits au budget 2024 : LDC n°59007,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **Dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU
18 AVRIL 2024**

Le jeudi 18 avril Deux Mille Vingt Quatre, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni salle Henri Cornat en Mairie de Valognes, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nombres de présents : 28

Nombre de votants : 28

A l'ouverture de séance

Présents : Monsieur Benoît ARRIVE (sauf pour les décisions), Monsieur Yves ASSELINE, Monsieur Stéphane BARBE (départ avant le vote de la décision B020_2024), Madame Nicole BELLIOU-DELACOUR, Madame Catherine BIHEL, Madame Christèle CASTELEIN, Monsieur Arnaud CATHERINE, Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Alain CROIZER, Monsieur Olivier DE BOURSETTY (départ avant le vote de la décision B019_2024), Monsieur Daniel DENIS, Monsieur Gilbert DOUCET, Madame Martine GRUNEWALD (sauf pour les décisions B019, B020 et B021_2024), Monsieur Dominique HEBERT, Madame Sylvie LAINE, Monsieur Jean-René LECHATREUX, Monsieur Bertrand LEFRANC, Monsieur Ralph LEJAMTEL, Monsieur Frédéric LEQUILBEC, Monsieur Patrick LERENDU, Monsieur Edouard MABIRE, Madame Manuela MAHIER, Monsieur David MARGUERITTE, Madame Véronique MARTIN-MORVAN (départ avant le vote de la décision B019_2024), Monsieur Jean-Pierre MAUQUEST, Madame Evelyne MOUCHEL, Madame Odile THOMINET, Monsieur Emmanuel VASSAL

Absents/Excusés: Monsieur Noureddine BOUSSELMAME, Monsieur Eric BRIENS, Monsieur Antoine DIGARD, Monsieur Philippe LAMORT, Monsieur Jean-François LAMOTTE, Monsieur David LEGOUET, Madame Françoise LEROSSIGNOL

AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC TEAM BRICQUEBEC EN COTENTIN

Préambule

Une convention d'objectifs a été conclue pour une durée de trois ans (2022-2024) entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et l'association Team Bricquebec en Cotentin. Le club qui évoluait en Division Nationale 2 est passé en 2024 en Division Nationale 1 ce qui entraîne pour le club une augmentation de ses dépenses.

Cette évolution a amené le Conseil Communautaire à voter une augmentation exceptionnelle de 7 000€ de la subvention initialement de 30 000€ pour l'année 2024.

Aussi,

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La **Communauté d'agglomération du Cotentin** dont le siège social est situé 8 rue des Vindits 50130 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par Monsieur Dvid MARGUERITE en sa qualité de Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une décision n°BXXX_2024 en date du XX/XX/2024.

Dénommée ci-après « communauté d'agglomération »,
D'une part,

ET

L' **association TEAM BRICQUEBEC EN COTENTIN** dont le siège social est à l'Hôtel de ville 50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN, et représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie PEZET, agissant en sa qualité de Président et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la loi et des statuts.

Dénommée ci-dessous « l'association »,
D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT



Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20240423-B022_2024-AR



L'article 3 est modifié comme suit :

Article 3 : Montant de la subvention

Pour l'année 2024, la communauté d'agglomération contribue financièrement pour un montant forfaitaire de 37 000€.

Toutes les dispositions de la convention d'objectifs non modifiées demeurent inchangées.

Fait à Cherbourg en Cotentin, en deux exemplaires originaux, le XX/XX/2024

Pour la communauté d'agglomération
du Cotentin,
Le Président

David MARGUERITTE

Pour l'association
Team Bricquebec en Cotentin
Le Président

Jean-Marie PEZET